REPUBLIQUE DU BURUNDI



DECRET N° 100/11 DU 29 MAI 2017 PORTANT NOMINATION DE CERTAIS HAUTS CADRES ET CADRES AU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/248 du 30 décembre 2016 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère du Développement Communal;

Sur proposition du Ministre du Développement Communal;

DECRETE:

M

8

Article 1: Sont nommés:

- Directeur Général de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale :

Monsieur Vital NIYIGARURA.

- Directeur Général de la Promotion du Développement Economique et Social des Communautés Locales :

Monsieur Hermalas NAHIMANA.

Article 2: Sont nommés:

- Directeur de la Coordination des Projets Communaux :

Monsieur Libère NIYONKURU.

- Directeur de la Décentralisation et de la Gestion de la Performance des Communes :

Madame Fifille NKURUNZIZA.

- Directeur des Villages et de la Modernisation de l'Habitat Rural :

Monsieur Louis Bertrand MASUMBUKO.

- Directeur de la Planification locale, de Statistiques et de Suivi et Evaluation :

Monsieur Jean Marie Vianney MUTABAZI.

- Directeur de la Promotion de l'Economie Locale, des Coopératives et de l'Entrepreneuriat :

Monsieur Parfait BUKEBUKE.

- Coordonnateur du Centre National de Formation des Acteurs Locaux :

Monsieur Serges NJEBARIKANUYE.

m

W.

B

- Article 3: Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.
- Article 4: Le Ministre du Développement Communal est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 29 mai 2017,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE.

LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAL,

Jeanne d'Arc KAGAYO.